

Décision

Générale

colonial

Décision n° 190 PERSONNEL EUROPÉEN.

n° 190

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1947

Date de publication
22 février 1947

Date du numéro
28 février 1947

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de trois mois. i pour en jouir à Paris, est accordé à M. Boutonnât (Charles), administrateur de 3 classe des colonies. M. Boutonnât est accompagné de sa femme et de ses deux enfants âgés respectivement de 12 et de 6 ans.